



Coopération internationale : les opportunités de la loi Oudin/Santini en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement

**ACTES DE LA RENCONTRE
du**

Mercredi 18 décembre 2015

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Sommaire

Ouverture de la rencontre	page 3
Introduction : présentation de la loi Oudin/Santini	page 6
L'eau et la coopération décentralisée : des projets réussis	page 10
Annexe	page 22

Ouverture de la rencontre

Sonia BRIKI, Vice-présidente, Territoires Solidaires

Bienvenue à cette réunion, dont l'objectif est de présenter les opportunités offertes par la loi Oudin/Santini. Ce dispositif fête cette année ses 10 ans. Il permet de consacrer jusqu'à 1 % du montant des factures d'eau et d'assainissement à des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de la solidarité internationale. Nous souhaitons aujourd'hui au travers de cette initiative remobiliser l'ensemble des acteurs, car force est de constater que nous sommes loin d'exploiter toutes les potentialités de ce dispositif. C'est particulièrement vrai sur notre territoire qui compte pourtant un grand nombre d'acteurs engagés dans la coopération et la solidarité internationales. A cet effet, nous rappellerons dans un premier temps les possibilités offertes par la loi Oudin/Santini, puis nous entendrons des témoignages d'acteurs associatifs, de collectivités et de représentants du secteur privé qui ont utilisé ce dispositif.

Michèle EMERY, Conseillère Communautaire, membre de la Commission Propreté, Environnement et Développement Durable, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Je suis très heureuse d'être parmi vous pour ouvrir cette matinée consacrée à la coopération internationale en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement à l'occasion des 10 ans de la loi Oudin/Santini et dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale. Je représente Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, qui n'a pu se libérer en raison d'autres engagements et qui vous prie de l'excuser. En son nom et au nom de MPM, je vous accueille dans notre hémicycle où les 138 élus représentant les 18 villes membres débattent dans le plus grand respect et votent les délibérations de notre Conseil Communautaire. Cet hémicycle est un espace de démocratie assurant les libertés de nos concitoyens. A ce titre, alors que le traumatisme des attentats de Paris hante la mémoire de

chacun d'entre nous, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage aux très nombreuses victimes et en signe de solidarité à l'adresse de leurs familles et de leurs proches.

Une minute de silence est observée dans la salle.



La loi Oudin/Santini, votée en 2005, autorise les collectivités locales, les syndicats des eaux et d'assainissement et les Agences de l'Eau à consacrer jusqu'à 1 % des recettes des services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale dans ce domaine. Ce sont ainsi 200 millions d'euros qui ont été mobilisés jusqu'à présent en faveur de la solidarité pour l'eau.

La loi Oudin/Santini entre dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par les 193 états membres de l'ONU en 2000. L'un de ces 8 objectifs majeurs est d'assurer un environnement humain durable, notamment en réduisant de moitié le nombre de personnes ne bénéficiant pas d'un accès à une eau potable, ainsi qu'à un assainissement efficace. Aujourd'hui, 1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent toujours une eau contaminée par des bactéries fécales et 2,5 milliards n'ont pas accès à des toilettes décentes. Voilà pourquoi il est urgent de continuer à se mobiliser en faveur de cette solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est partie prenante de cette solidarité. Le Président TEISSIER et une très grande majorité des élus communautaires sont

persuadés qu'en aidant ainsi les populations, nous leur permettons de mieux vivre dans leurs pays et nous œuvrons également pour un développement durable, soucieux de la préservation de la planète et d'un meilleur partage de ses ressources. C'est la raison pour laquelle MPM alloue chaque année à cette solidarité internationale 150 000 euros puisés dans ses recettes eau et assainissement, auxquels s'ajoutent les 400 000 euros annuels débloqués par la SEM, société délégataire de notre collectivité pour la gestion de l'eau sur notre territoire. Ceci représente un budget annuel en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement de 550 000 euros.

Marseille Provence Métropole a ainsi pu financer 9 projets d'accès à l'eau : 3 au Sénégal, 2 à Madagascar, 1 en Algérie, 1 en Arménie, 1 au Maroc et en Irak.

Ces 9 projets ont été subventionnés à hauteur de 215 000 euros.

Ainsi, nous avons permis à plus de 75 500 personnes en stress hydrique d'accéder à l'eau, soit une aide moyenne de 2,85 euros

par personne, ce qui nous place en très bonne position dans le bilan annuel du Programme de Solidarité Eau sur les actions de coopération décentralisée en direction des populations en stress hydrique. Toutes ces actions ont été initiées par des associations du territoire et portées par des élus de MPM. Cette synergie est payante, car les projets soutenus par notre Communauté Urbaine ont été réalisés à 100 %.

Ces actions sont principalement menées au Maghreb, en Afrique noire francophone et subsaharienne, ainsi qu'au Proche-Orient. Nous avons ainsi pu créer un réseau d'alimentation en eau potable dans un orphelinat de Gavar, en Arménie. Nous avons également installé des bornes fontaines au Sénégal pour éviter aux femmes et aux enfants de subir la corvée de l'eau. Le dernier projet en date concerne Madagascar, adopté lors d'une délibération du Conseil de MPM le 3 juillet 2015. A ce titre, plusieurs élèves du lycée technique René Caillié à Marseille installeront, dans le cadre de leur programme scolaire, des bornes fontaines dont les pompes seront activées par des panneaux solaires. Vous le voyez, ces projets de solidarité internationale peuvent inculquer à notre jeunesse l'esprit de fraternité, d'entraide et de respect, qui sont des valeurs réconfortantes que nous recherchons tant en ces temps difficiles.

Nous sommes fiers de cette solidarité internationale et comptons faire mieux. Grâce à un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et dans le cadre de la Métropole Aix-Marseille Provence, nous devrions doubler notre budget consacré à la loi Oudin/Santini en le portant à 1,1 million en 2016.

Je terminerai en soulignant que l'eau est tout autant vital ici. En effet, MPM distribue 200 millions de m³ d'eau par an sur son territoire depuis la Durance et le Verdon dans les Alpes, jusqu'au domicile des habitants dont le nombre dépasse le million. Avec nos deux délégataires que sont la SEM et la SERAM, nous captons l'eau, l'acheminons, la traitons, la stockons, la distribuons, la récupérons une fois usée et la traitons à nouveau avant de la rejeter en mer purifiée. L'eau, nous en prenons soin partout pour le bien-être de toutes les populations.

En accueillant aujourd'hui votre réunion, nous sommes très heureux de partager notre savoir-

faire et nous inspirer du vôtre en matière de gestion de l'eau, d'assainissement et de solidarité internationale. Je vous remercie.

Jean-Baptiste LANASPEZE, Président, Territoires Solidaires

Merci pour votre accueil dans ce très beau lieu et pour votre intervention très complète. En dépit des tragiques événements que vous avez évoqués, nous avons décidé de maintenir cette réunion. Dans ce contexte, nos actions de coopération sont plus que jamais essentielles et il était important de réunir ceux qui les mènent. Je pense que c'est par la coopération internationale, qui se fonde sur la solidarité, que nous éviterons ce type de barbarie et que nous favoriserons la compréhension entre le nord et le sud, ainsi que la fraternité dans l'action. Voici 25 ans que je travaille en Algérie, en Tunisie, au Maroc ou au Liban dans l'action et je vois une grande partie de mes amis présents aujourd'hui. Territoires Solidaires réunit en Provence-Alpes-Côte d'Azur de nombreuses ONG qui travaillent dans le domaine de la solidarité internationale, de nombreuses communes et des acteurs divers tels que les universités ou les entreprises, à l'image de la Société des Eaux de Marseille. Nous tenons aujourd'hui notre 6^{ème} séminaire sur l'eau



après avoir traité des thèmes de la culture, du tourisme solidaire, de la jeunesse, de la santé et de l'environnement, qui sont pour nous des sujets d'action et d'investissement. Notre objectif est de savoir qui fait quoi et puiser des idées les uns chez les autres. Je ne répéterai pas les propos de Madame EMERY, mais je citerai Fernand BRAUDEL : « *Le génie de l'eau, l'astuce des hommes pour combattre la rareté, c'est le trait d'union de l'espace méditerranéen.* ». Ce thème de l'eau est essentiel pour mener nos actions de coopération, parce qu'il touche à un besoin historique autour duquel les hommes ont développé de grands programmes d'irrigation. De plus, la loi Oudin/Santini fête ses 10 ans, ce qui mérite un nouvel éclairage.

Je ne donnerai qu'un chiffre : encore 2 millions personnes meurent chaque année à cause de la pollution de l'eau. Dans les villages de l'Atlas qui nous éblouissent par leur beauté, des centaines d'enfants meurent de dysenterie. Lors de l'un de mes premiers voyages au Maroc, j'étais avec un agriculteur vaclusien, qui a ainsi rencontré un homologue de la haute vallée de l'Ourika. Ces deux personnes, qui ne parlaient pas la même langue se sont fabuleusement entendues et ont décidé de travailler ensemble sur cette problématique de l'eau par le biais du tourisme solidaire. Ces échanges se sont poursuivis et deux associations ont aidé la population locale à construire un bassin qui a permis l'irrigation des terres et la création d'un réseau d'induction d'eau. Tout cela à partir de la rencontre de deux agriculteurs qui vivaient le même problème de la rareté.

Ce thème de l'eau va nous réunir fortement. En effet c'est un fabuleux champ de partenariat qui se crée autour de ces actions de coopération décentralisée qui mobilisent des ONG membres de Territoires Solidaires en liaison avec des collectivités. Les collectivités territoriales ont en effet la chance d'avoir la base juridique qui leur permet de mobiliser des moyens financiers. Nous avons la possibilité de nous retrouver autour d'actions très concrètes et de nous appuyer sur des compétences techniques comme celles de la SEM, mais aussi d'autres sociétés de gestion de l'eau, des déchets, etc. Nous avons donc tous les facteurs de réussite : une base juridique, des moyens financiers, des partenariats avec les acteurs associatifs et la compétence technique.

Je terminerai en vous proposant de regarder une courte vidéo présentant Territoires Solidaires et d'entrer ensuite dans le débat par un rappel de ce dispositif.

Introduction : Présentation de la loi Oudin / Santini

Philippe MOUTON, Responsable de l'antenne Lyon Méditerranée, Programme Solidarité Eau (pS-Eau)

Afin de donner corps au sigle PS Eau, je précise qu'il s'agit avant tout d'hommes et de femmes qui composent une équipe de 11 salariés. Notre siège social se situe à Paris, avec une antenne décentralisée à Lyon depuis 6 ans qui compte 2 collaborateurs permanents dédiés au vaste bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

Nous pouvons venir en appui des collectivités, des ONG, des acteurs privés, etc. qui souhaitent s'engager en faveur de la solidarité internationale dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Nous sommes donc à votre disposition pour vous accompagner, si vous avez besoin d'informations, d'aide dans le montage de vos projets, etc. sachant que nos prestations sont gratuites car nous sommes un organisme assurant des missions de service public.

La loi Oudin/Santini a été adoptée en 2005. Elle tient son nom de Jacques OUDIN, Sénateur et rapporteur de la loi au Sénat, et d'André SANTINI, Député et rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale. Elle autorise les communes, les EPCI, les syndicats d'eau et d'assainissement et les agences de bassin à consacrer jusqu'à 1% maximum de leurs recettes des services d'eau et d'assainissement pour les affecter à des projets de solidarité et de coopération internationale.

Depuis l'adoption de cette loi, ce dispositif a permis à de nouveaux acteurs, tels que les syndicats d'eau potable et d'assainissement et les agences de bassin de s'investir dans le champ de la solidarité internationale précisément sur les thématiques de l'eau et

de l'assainissement. Pour leur part, les collectivités disposant de la compétence eau et assainissement peuvent mobiliser des fonds sur leur budget eau, et non plus sur leur budget général. Il s'agit donc d'une opportunité supplémentaire pour les acteurs des collectivités de s'engager.

Les actions éligibles au financement 1% sont les infrastructures et ouvrages d'accès à l'eau

et aux équipements sanitaires, les activités de sensibilisation des usagers aux bonnes règles d'hygiène, à la consommation d'eau potable, etc., les activités de formation et de renforcement des compétences des agents techniques et des élus des collectivités du sud chargés de gérer les services d'eau et d'assainissement et, enfin, les mesures de protection et de conservation de la ressource en eau. Ces trois volets d'actions éligibles entrent dans le cadre de la phase active des Objectifs du développement durable (ODD).

Comment mettre en place le mécanisme du 1% ? Les collectivités désireuses de s'emparer de ce dispositif doivent prendre en considération trois aspects. Sur le plan juridique, il suffit d'une délibération de l'autorité délégante (conseil municipal, conseil communautaire, etc.) pour décider d'appliquer la loi Oudin/Santini. Sur le plan politique, il est nécessaire qu'une volonté soit exprimée et qu'un projet soit porté par un ou plusieurs élus auprès de leurs condisciples. Il faut donc des élus moteurs pour défendre un projet et convaincre les membres de l'autorité délibérante. Par ailleurs, il convient que les collectivités communiquent auprès des usagers sur leur intention de manifester leur solidarité envers les habitants de la planète qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement à travers la loi Oudin/Santini et la mobilisation de 1% sur le budget eau et assainissement. En effet, les enquêtes



d'opinion réalisées par l'Agence de l'Eau démontrent l'absence de réticence des usagers à ce niveau, la majorité des français approuvant d'ailleurs ces actions de solidarité internationale. Sur le plan statutaire, il suffit que l'initiateur du dispositif soit cité par la loi et possède la compétence eau et/ou assainissement pour agir.

Concernant le calcul du taux d'application, l'assiette a été fixée à 1 % maximum des

recettes des services eau et assainissement perçues par la collectivité délégante.

Il importe donc de veiller à l'influence des modes de gestion, selon que la collectivité s'inscrit dans le cadre d'une régie, qu'elle gère directement les services et les recettes générées ou dans le cadre de

l'affermage, c'est-à-dire en contrat de délégation de service public. Les coûts à prendre en compte dans le 1 % sont les subventions allouées à un projet de coopération, les dépenses sud et nord (missions d'expertise, etc.) et les ressources humaines valorisées, c'est-à-dire le temps de travail et les frais de mission d'un qui partirait en mission pour superviser le bon déroulement d'un projet par exemple. Ce dernier point n'a pas encore fait l'objet de jurisprudence, mais il convient d'y veiller.

Pour vous illustrer l'application de la loi Oudin/Santini, nous observons depuis 2007 une progression constante des financements mobilisés, avec un pic en 2013 à plus de 28 millions d'euros. Il est à noter une forte progression des contributions des Agences de l'Eau de 5,5 millions en 2007 à 15 millions en 2013. Un fléchissement des engagements financiers à hauteur de 24,9 millions a été constaté en 2014, en raison d'une ponction de l'Etat sur le budget des Agences de l'Eau qui ont moins contribué en conséquence, du cadencement des projets et des élections municipales. Nous sommes dans un contexte de frilosité des élus qui arrivent en fin de mandat et s'interrogent sur les découpages administratifs qui prendront effet en 2016. Enfin, n'oublions pas le contexte international, marqué par la guerre au Mali,

l'insurrection populaire au Burkina Faso, la réforme administrative au Sénégal, etc.

Par ailleurs, au titre de l'année 2014, 83 % des engagements financiers de l'action extérieure des collectivités territoriales et des Agences de bassin en faveur de l'eau et de l'assainissement provenaient des financements issus de la loi Oudin/Santini. Pour les seules collectivités, le dispositif du 1 % représentait 65 % des contributions et le

budget général 35 %.

Les collectivités se sont donc bien emparées de ce mécanisme.

Sur les 24,9 millions, plus de la moitié ont été apportés par les Agences de l'eau, 20 % par les syndicats des eaux et 17 % par les Villes et agglomérations. La région Provence Alpes Côte d'Azur n'apparaît pas

encore parmi les grands contributeurs, mais nous espérons que ce sera bientôt le cas.



Rémi TOURON, Chargé de mission coopération internationale, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Après cette brillante présentation, je tiens à remercier le PS Eau pour l'action qu'il mène. Il s'agit d'un véritable appui pour nous, Agence, mais aussi pour les collectivités dans l'élaboration de projets de collaboration. J'ai également noté la mobilisation de Marseille Provence Métropole sur ces enjeux de solidarité internationale. A cet égard, nous sommes prêts à vous accompagner sur vos projets. Nous vous avons d'ailleurs précisé les montants que nous étions prêts à investir pour vous soutenir. Les élus étant par ailleurs moteurs dans les projets de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, je ne saurais trop vous tendre la perche pour vous inciter à mobiliser vos collègues au niveau de la Métropole et nous serons à vos côtés.

Michèle EMERY

Je n'y manquerai pas dans le cadre de la mise en place de la Métropole à partir du 1^{er}

janvier 2016. Dès que la nouvelle collectivité sera sur les rails, soyez assurés que nous ferons appel à un partenariat avec vos services.

Rémi TOURON

Comme vous l'avez vu, l'Agence est concernée au niveau de ses recettes redevances à hauteur de 450 millions environ chaque année. Notre objectif est d'atteindre 5 millions en dépenses sur cette thématique de coopération décentralisée et nous sommes en passe d'y parvenir. En effet, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse a mobilisé 4,5 millions en 2014. Il en sera vraisemblablement de même pour 2015, avec le soutien de 78 projets de collectivités pour un budget de 4 millions, légèrement en retrait du fait des ponctions de l'Etat. Je suis très heureux d'être à Marseille aujourd'hui parce qu'à l'occasion du Forum de l'Eau qui s'est tenu dans cette ville en 2012, les Présidents des Comités de Bassin se sont engagés à consacrer ce pourcentage de notre budget dans des actions de coopération décentralisée. Un certain nombre de choses ont ainsi démarré ici.

S'agissant de l'organisation de l'Agence, notre siège est à Lyon, où je coordonne les actions de coopération décentralisée que nous finançons sur le bassin. Notre délégation régionale de Marseille est à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner et vous aider dans le montage financier et technique de projets.

Nous mobilisons nos fonds sur trois thèmes majeurs : eau, assainissement et hygiène. En effet, la moitié des lits d'hôpitaux d'Afrique sont peut-être occupés par des personnes souffrant de maladies hydriques. Il s'agit donc d'un véritable enjeu que d'apporter de manière durable une eau potable et de qualité dans les pays en voie de développement, sans oublier pour autant l'assainissement qui est extrêmement important même s'il peut apparaître moins gratifiant ou instructif. Je signale à cet égard que, demain, le 19 novembre, se déroulera la journée mondiale des toilettes. C'est un

événement un peu particulier, mais il faut se rappeler qu'une personne sur trois dans le monde n'a pas accès à un assainissement décent. C'est donc un enjeu important dans l'amélioration de la qualité de vie, pour lequel nous accompagnerons des projets.

Nous sommes ainsi intéressés par les projets d'adduction d'eau, de mise en place de latrines, mais aussi les schémas directeurs d'assainissement et les travaux d'études. A titre d'exemple, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau fait partie de nos métiers. Nous nous assurons en effet que la répartition des usages de l'eau soit adéquate sur nos bassins versants. Nous sommes vigilants vis-à-vis de ces sujets et souhaitons soutenir les travaux menés en amont des projets qui vont permettre de préparer la mise en place des dispositifs et de mieux les animer. En accompagnement de cette partie GIRE, nous avons tout ce qui peut être étude diagnostic, etc. Dernier volet important, il s'agit de la

formation qui peut être technique ou financière. Nous nous intéressons aussi à cet appui qui nous semble essentiel pour la pérennité des projets dans le temps.

S'agissant des aides de l'Agence, nous nous contentons d'accompagner les

projets de coopération décentralisée que vous élaborez avec d'autres collectivités dans le sud. Nous vous apportons une aide financière pour les développer et leur permettre de gagner en envergure. A ce titre, retenez un seul chiffre : pour chaque euro investi dans un projet, vous en mobilisez cinq de plus avec l'aide de l'Agence. Nous pouvons subventionner à hauteur de 80 % des actions d'études et de GIRE et à hauteur de 50 % des travaux (forage, assainissement, etc.). Notre intérêt porte en priorité sur les projets de coopération directe entre collectivités du nord et collectivités du sud. C'est ce contact humain, la valorisation de l'expertise technique que vous avez au sein de vos équipes et le transfert de compétences qui sont essentiels. Si, au moyen de la coopération décentralisée, nous permettons de mettre en place des actions de jumelage entre des collectivités du nord et du sud, ce serait l'idéal. J'insiste sur ce point car nous



considérons que nous pouvons apporter des éléments du nord vers le sud en matière de GIRE, d'ingénierie technique, etc. Nous avons par ailleurs d'autres opportunités à échanger et à récupérer des pays du sud, qui manquent d'eau depuis plusieurs années et qui se sont adaptés à des situations de stress hydrique majeur. Nous pouvons bénéficier de cette expérience pour nous préparer à ce qui nous attend avec les épisodes de réchauffement climatique. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse a lancé en cette fin d'année un appel à projets ciblé sur la réutilisation des eaux usées.



Finalement, c'est un problème de nantis que de ne pas avoir conçu dans nos systèmes de gestion de l'eau une possibilité de réutilisation d'une eau épurée et traitée dans

le cadre de la valorisation agricole, de l'irrigation de nos espaces verts, etc. Cela fait partie des choses qu'il va falloir davantage prévoir aujourd'hui en projection de ce changement climatique qui s'approche, qui a motivé le lancement d'un plan d'adaptation au changement climatique adossé à notre nouveau SDAGE. Cet outil permettra de développer des réponses à ces nouvelles problématiques.

A nos yeux, la situation idéale en termes de projet est la coopération directe. La situation la plus courante est la coopération de collectivités avec l'appui d'associations ou d'ONG qui ont des contacts dans les pays en voie de développement. Cela étant, nous nous gardons la possibilité de financer des ONG en direct sur des projets de coopération décentralisée sous réserve d'un accompagnement financier de 5 % *a minima* par une ou des collectivités de notre bassin. Notre taux de mobilisation sera, certes, un peu moindre, mais il sera quand même de 65 % pour la partie études et de 40 % pour la partie travaux.

Je laisse à présent la parole aux représentants de collectivités et d'associations pour apporter leurs témoignages sur ces sujets, qui seront beaucoup plus parlants.

L'eau et la coopération décentralisée : des projets réussis

Philippe MOUTON

Nous allons donner la parole à des acteurs de terrain investis dans le champ de la solidarité internationale sur les questions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ces intervenants ont l'habitude de travailler ensemble en complémentarité. Le premier témoignage sera apporté par Madame FAGUER, pour la Ville de Grasse, qui a engagé une coopération de longue date avec la commune de Legmoin au Burkina Faso sur un programme d'accès à l'eau potable. Comment avez-vous porté et accompagné ce projet au niveau de votre municipalité ?



Joëlle FAGUER

Je vous prie d'excuser en premier lieu Anne-Marie DUVAL, qui devait être présente aujourd'hui, mais qui n'a pu venir. Nous avons en revanche parmi nous Patrick BERNARD qui a suivi cette coopération pour les services et qui pourra répondre à toutes vos questions. Je rappelle tout d'abord que le rapport LAIGNEL et la loi CANFIN sur le développement ont mis en évidence l'importance de l'action extérieure des collectivités territoriales, qui n'était pas véritablement reconnue jusqu'alors. Cette action de solidarité, mais aussi diplomatique, est désormais valorisée par le gouvernement. Dans ce cadre, la loi Oudin/Santini est un vrai outil. La Ville de Grasse a mis en place depuis 2006 avec la signature d'une charte d'amitié une coopération avec le Burkina Faso dans le domaine de l'eau. A ce titre, Madame DUVAL

s'est rendue 9 fois sur le terrain, ce qui illustre toute l'importance de l'implication d'un élu qui porte son projet avec détermination. C'est un facteur de réussite incontournable, tant pour la collectivité du nord que pour la collectivité du sud. Il importe en effet d'avoir sur le terrain des personnes avec qui créer des liens durables, une relation solide permettant par ailleurs une meilleure gestion des fonds publics.



Il est à noter que la gestion de l'eau pour la Ville de Grasse ne relève pas d'une régie, mais d'une délégation de service public. Néanmoins, ce cadre n'a pas été un problème, puisque le 1 % est prélevé sur le budget de la Ville. De la même manière, la Lyonnaise des Eaux, qui est le délégataire, a accepté de prélever 1 % sur ses recettes. Il a été décidé d'organiser la coopération avec Legmoin sur un territoire limité pour éviter la dispersion de moyens. Les principaux intervenants ont été des bénévoles de l'association Aquassistance, qui est l'association de solidarité internationale des personnels et retraités de Suez. Ils ont ainsi réalisé 21 forages, dans un village situé à 7 heures de piste de Ouagadougou. Avant la mise en œuvre du projet, femmes et enfants devaient parcourir plusieurs kilomètres tous les jours pour chercher de l'eau. Nous avons également monté un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et l'association Rencontres Africaines. Pour sa part, Aquassistance a réalisé les études hydrogéologiques préalables et est titulaire

de la maîtrise d'ouvrage, des sociétés locales étant en charge des chantiers.

Plusieurs autres actions ont permis de financer le projet, notamment une soirée avec le Rotary de Grasse. De plus, dans le cadre de l'appel à projets Cité Rêves, de jeunes grassois se sont impliqués et ont présenté des initiatives.

Le travail s'est poursuivi avec la construction d'un château d'eau et la mise en réseau des points d'eau, toujours en collaboration étroite avec les entreprises locales et les habitants, ce qui est gage de réussite. A ce titre, les villageois ont eux-mêmes choisi les lieux de forage, en particulier à proximité de l'école. Aujourd'hui, plusieurs maisons ont l'eau courante. Le gain de temps et d'énergie pour les femmes est absolument considérable. Elles peuvent désormais se consacrer davantage à leurs enfants et à leurs cultures. Autre aspect, l'eau étant de meilleure qualité, les pathologies d'origine hydrique ont fortement chuté. Il reste maintenant à poser des panneaux solaires afin d'améliorer le débit du château d'eau. Cependant, au regard de la situation politique du Burkina Faso, le projet est en *stand-by* dans l'attente des prochaines élections.



Je précise par ailleurs que la coopération est multipartite. L'une des villes jumelles de Grasse, Ingolstadt en Allemagne, s'est ainsi jointe à la coopération. Ce partenaire a équipé des dispensaires en électricité. Aujourd'hui, les femmes n'accouchent plus à la lampe électrique, ce qui est un net progrès. Deux crèches et un centre de formation sont également en projet.

En conclusion, j'attire l'attention sur le fait que la loi Oudin/Santini permet à présent des projets de coopération dans d'autres domaines que l'eau et l'assainissement. Elle ouvre le champ à des actions dans le domaine de l'énergie et des déchets, sauf erreur de ma part.

Philippe MOUTON

Il s'agit en fait d'autres dispositifs de 1 %, notamment sur l'énergie. Cependant, cette loi n'a pas connu le même succès. Peu

d'établissements publics en charge de la gestion de l'électricité et du gaz se sont emparés de ce levier.

Un dispositif 1 % déchets est par ailleurs accessible depuis l'année dernière aux collectivités qui gèrent la collecte des ordures ménagères sur leurs territoires. Or nous savons bien que la problématique des ordures ménagères est prégnante dans ces pays et liée au bon état des eaux. L'eau, l'assainissement, l'énergie et les déchets sont bien des thématiques imbriquées.

Joëlle FAGUER

Il convient d'en parler car nous voyons bien qu'il existe malheureusement un déficit important d'information pour le dispositif Oudin/Santini sur l'eau et l'assainissement. Cela étant, je pense qu'il est encore plus grand pour l'énergie et les déchets.

Par ailleurs, les Objectifs de Développement Durable qui prennent le relais des OMD

prévoient de garantir l'accès de tous à l'eau, à l'assainissement et d'assurer une gestion durable des ressources en eau d'ici 2030. La loi Oudin/Santini devrait nous permettre d'y contribuer.

Un autre aspect important de ce dispositif est la possibilité de mutualisation des financements et des compétences entre les

différents niveaux. Les Régions ne contribuent aux financements qu'à hauteur de 8 %. Elles pourraient donc s'emparer de cette problématique, et plus particulièrement la nôtre qui n'utilise pas encore le levier de la loi Oudin/Santini.

Enfin, les actions que nous menons le plus souvent dans les pays en développement portent sur des problèmes que nous rencontrons également sur nos territoires. Là aussi, il serait intéressant d'ouvrir la réflexion sur les échanges que nous pourrions avoir sur les progrès à apporter au niveau des dispositifs en place dans les lieux de coopération, ainsi que sur nos espaces. A titre d'exemple, dans les Alpes-Maritimes, l'arrière-pays fournit la ressource, laquelle profite essentiellement au littoral. Il n'existe aucun dispositif de solidarité entre l'amont et l'aval.

Philippe MOUTON

Merci pour ces pistes qui ouvrent d'autres perspectives. Nous avons bien compris, à travers votre exposé, que nous n'agissons pas seuls. Vous, Ville de Grasse, avez regardé autour de vous quels pouvaient être les partenaires susceptibles de vous appuyer dans le développement de votre projet de coopération au sud. Notre objectif aujourd'hui est d'informer et de mobiliser les collectivités françaises sur les projets d'accès à l'eau et à l'assainissement mais, comme vous l'avez rappelé, les collectivités du sud sont des acteurs incontournables. Il faut qu'il y ait une envie et des interlocuteurs solides en face pour pouvoir travailler. Après, il appartient aux partenaires techniques de mettre en musique les projets au niveau des infrastructures.

Vous avez pu vous entourer des partenaires grassois de Rencontres Africaines, de votre délégataire et d'Aquassistance. A cet égard, il ressort d'une étude de pS-Eau que les élus se sentent concernés dès lors qu'un projet permet de créer de la synergie et de mobiliser des compétences sur un même territoire en France. C'est quelque chose d'assez porteur pour eux et qui fait sens à la démarche de coopération décentralisée.

Vous avez également évoqué l'investissement de jeunes grassois. Là aussi, il ne faut pas hésiter à mobiliser des associations, des écoles, des universités, etc. dans votre entourage pour communiquer autour de ces projets, car cela fait sens pour eux. Il ne faut pas oublier non plus que les élus attendent aussi des retombées. Il convient d'en prendre acte.

Vous avez indiqué que vous aviez pu mobiliser votre délégataire, la Lyonnaise des Eaux. Pouvez-vous nous préciser les montants mobilisés ? Est-il inscrit dans le contrat de délégation de service public que le délégataire doit abonder le projet de coopération ?

Joëlle FAGUER

La Lyonnaise a investi en moyenne 50 000 euros par an depuis 2010, 8 000 euros pour la Ville. Néanmoins, la participation du délégataire a fléchi ces dernières années pour des raisons diverses, alors que celle de la Municipalité a plutôt augmenté. Le montant total des produits encaissés s'élève à 460 000 euros, ce qui n'est pas négligeable.

Philippe MOUTON

C'est d'autant moins négligeable que, pour un euro investi, l'Agence de l'Eau peut abonder

de 5 euros. L'effet levier peut donc être considérable, sachant que les infrastructures d'accès à l'eau et d'assainissement coûtent cher. Il faut pouvoir mobiliser cet argent.

Joëlle FAGUER

Nous pouvons également envisager un élargissement à d'autres partenaires. Compte tenu de la raréfaction des ressources, les partenariats public-privé sont aussi des pistes à explorer.

Philippe MOUTON

Il s'agit même d'une forte recommandation et du message relayé lors de la conférence internationale sur le financement du développement à Addis-Abeba en juillet 2015.

Joëlle FAGUER

En outre, Territoires Solidaires a également organisé une rencontre sur le thème du *crowdfunding*, qui peut constituer une ressource intéressante à l'avenir. Pourquoi ne pas l'envisager dans le cadre de la loi Oudin/Santini avec des associations qui porteraient des projets spécifiques ?

Philippe MOUTON

Pour ma part, je suis favorable au *crowdfunding*, mais le recours à cet outil ne doit pas dédouaner pour autant les pouvoirs publics. Il importe de maintenir un taux d'aide publique au développement de 0,3 à 0,4 %. Il faut aussi plaider pour que les états tiennent leurs promesses, sans se décharger sur les citoyens.

Je vous propose de passer à présent au témoignage d'une autre collectivité, celle du Grand Lyon.

Karine BLANC, Chargée de Solidarité Internationale, Direction de l'Eau/ESI, Grand Lyon

Au préalable, je rappelle que la Métropole de Lyon est engagée depuis une vingtaine d'années dans une politique de coopération avec plusieurs métropoles du monde. Nous avons recentré nos actions sur trois zones géographiques prioritaires, qui sont le pourtour méditerranéen, l'Europe centrale/de l'est et l'Afrique subsaharienne. A cet effet, nous avons créé un service Relations internationales qui s'occupe de ces différentes coopérations. En parallèle, la Direction de l'Eau a décidé de mener des actions internationales, dans son seul domaine.



Dans ce cadre, nous avons développé deux dispositifs. Le premier est le Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, plus communément appelé le Fonds eau. C'est un dispositif financier qui permet d'aider les associations développant des projets dans le domaine de l'eau potable et/ou de l'assainissement. Il a été monté avec trois acteurs en 2003. Le premier était notre délégataire de l'époque, Veolia, mais suite à la refonte de notre contrat d'affermage, c'est aujourd'hui l'Eau du Grand Lyon qui a pris cette place. Les deux autres partenaires sont la Métropole, bien évidemment, et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Nous finançons des associations, souvent bénévoles, mais aussi des ONG un peu plus importantes. Nous sommes ouverts à toute association dès lors que son siège se situe en France.

Le deuxième dispositif est la coopération décentralisée avec Madagascar et la région Haute Matsiatra, située à 8 heures au sud de la capitale. Nous développons avec 12 communes locales des actions au niveau de l'eau et de l'assainissement, notamment en appui à la maîtrise d'ouvrage communale. Nous travaillons en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, avec une subvention de l'AIMF, sur ce programme de coopération décentralisée.

Philippe MOUTON

Nous constatons que vous conduisez une politique de solidarité internationale eau et assainissement assez conséquente et volontariste. Comment est-elle portée et par qui? Quelle est la place des élus dans ces deux dispositifs?

Karine BLANC

Le Fonds Eau a vu le jour en 2003 avec le délégataire. Il est le fruit d'une volonté

commune de la Métropole et du délégataire, qui souhaitent mener des actions dans le cadre des Objectifs du millénaire. Le dispositif a ensuite gagné en puissance avec la loi Oudin/Santini en 2005, puis à la suite d'une délibération de la Métropole qui lui a associé un portage politique fort avec le versement de 0,4 % du budget de la Direction sur des actions de solidarité internationale. Sur les 600 000 euros de ce 0,4 %, nous en consacrons 350 000 au Fonds Eau et 250 000 aux actions de coopération décentralisée à Madagascar. Nous avons un Vice-président très engagé, qui porte vraiment cette politique à l'international, ainsi qu'un Directeur volontaire.



Au niveau de l'effectif, j'occupe un poste à temps complet que je partage entre le Fonds Eau et les actions de coopération décentralisée. Pour ces dernières, nous nous appuyons sur une équipe locale, avec un salarié de la Métropole à Madagascar qui travaille avec trois malgaches. Nous conduisons en effet un programme important sur place, qui repose sur quatre volets : la planification de la gestion des ressources en eau dans les communes partenaires, le développement d'infrastructures dans le domaine de l'eau potable, la gestion de ces infrastructures et la formation. L'objectif est que les communes partenaires soient en mesure de s'approprier la maîtrise d'ouvrage. Nous mobilisons donc des compétences au sein de la Direction de l'Eau en fonction des besoins sur place, ce qui peut donner lieu à l'envoi de missions d'expertise ou de la formation sur place sur le suivi de chantiers, les marchés publics, etc. Nous proposons également de la formation initiale, de par notre partenariat avec l'université de Fianarantsoa qui développe des cursus dans le domaine de l'eau. Nous essayons de prendre un maximum d'étudiants sur nos chantiers et nous envoyons aussi en stage de quelques mois des ingénieurs français en formation.

Compte tenu de l'importance de ces quatre volets, nous avons embauché des salariés

malgaches, à savoir une technicienne et un socio-organisateur qui s'occupe de toute la partie formation/gestion pour les communes partenaires.

Philippe MOUTON

Vous consacrez des moyens humains et financiers substantiels à vos actions de coopération directe et au Fonds Eau. Pouvez-vous nous préciser les montants alloués par les différentes parties prenantes ?

Karine BLANC

Au niveau du Fonds Eau, les trois partenaires apportent une enveloppe de 350 000 euros, soit un montant total de 1,05 million qui permet de financer en moyenne une vingtaine de projets par an. Pour les actions de coopération, elles s'inscrivent dans le cadre du programme Cap'eau de 4 ans qui arrive à son terme en cette fin d'année. Ce programme s'élevait à 700 000 euros, auxquels s'ajoutaient 300 000 euros valorisés. La subvention de l'Agence de l'Eau représentait plus de 50 % de ce montant et l'AIMF a versé pour sa part 80 000 euros. Nous débuterons l'année 2016 avec un programme beaucoup plus important au niveau de la coopération, pour un budget de 2,6 millions.

En conséquence, l'équipe sur place à Madagascar va doubler, grâce au recrutement de 4 nouveaux salariés. L'AIMF ne fera pas partie de ce nouveau projet. En revanche, l'Agence de l'Eau RMC nous accompagnera davantage puisqu'elle financera nos actions à hauteur de 80 % pour la partie études et de 50 % pour les travaux, soit une subvention proche de 1,5 million.

Philippe MOUTON

Au-delà des chiffres, la mise en œuvre concrète sur le terrain requiert des hommes et des femmes. Vous disposez à cet effet d'une équipe sur place qui va doubler. Là aussi, j'imagine que l'instruction et le suivi des projets ne se font pas seuls. Quels moyens humains mobilisez-vous pour animer le Fonds Eau.

Karine BLANC

Le Fonds Eau finance une vingtaine de projets par an, mais nous en recevons une cinquantaine environ au préalable. Etant seule, je ne peux pas tous les instruire et nous faisons donc appel au volontariat de nos agents, une dizaine à peu près. Il en est de même côté Eau du Grand Lyon, où 10 personnes se sont portées volontaires pour

instruire les dossiers en sus de leurs missions ordinaires. Nous disposons ainsi de binômes d'instructeurs, qui se retrouvent ensuite en comité technique afin d'échanger et donner un avis consultatif. Les dossiers retenus sont présentés au comité de pilotage, composé d'élus de la Métropole et de Directeurs d'Eau du Grand Lyon. L'Agence de l'Eau participe également à ces deux instances. Nous avons par ailleurs signé une convention avec le pS-Eau, qui aide les volontaires dans l'instruction des dossiers en amont, notamment pour les éléments de contexte de solidarité internationale. Il appuie les porteurs de projets le cas échéant. Le comité de pilotage rend la décision finale et décide du montant de la subvention à accorder, avant de soumettre le dossier au Conseil de Métropole pour délibération.



Philippe MOUTON

Outre les moyens financiers et humains consacrés à vos deux dispositifs et aux projets, il faut les suivre sur le terrain et s'assurer de la bonne utilisation des financements, ainsi que de la pérennité des investissements. Quels sont vos outils pour le faire au niveau de la collectivité ?

Karine BLANC

De par la présence d'un salarié sur place, le suivi de la coopération décentralisée à Madagascar est facilité. Cela étant, nous engageons une mission technique et une mission politique chaque année.

Concernant le Fonds Eau, dès lors qu'une subvention est accordée à une association, nous procédons à plusieurs décaissements, en général trois, qui sont conditionnés par la remise d'un compte-rendu technique et financier. Néanmoins, ce suivi à distance n'étant pas suffisant, nous réalisons chaque année une mission d'évaluation avec deux instructeurs, l'un de la Métropole et l'autre d'Eau du Grand Lyon, qui porte sur les différents projets mis en place dans un pays.

Nous parvenons ainsi à évaluer 3 à 4 projets par an. En outre, le pS-Eau nous apporte un appui à ce niveau lorsqu'il se déplace pour ses missions propres, ce qui permet d'évaluer 6 à 8 projets supplémentaires chaque année.

Philippe MOUTON

Vous avez donc un retour sur la moitié des projets subventionnés chaque année. Je vous remercie pour votre témoignage. Votre engagement est fort et implique des moyens humains substantiels, qui reposent notamment sur le volontariat. Je pense que les instructeurs partagent également les valeurs de la solidarité internationale. D'autres collectivités pourraient peut-être s'inspirer de votre exemple pour donner plus d'allant à cette loi Oudin/Santini. Avez-vous des questions ?

Antoine MARTIN-CHAVES, Directeur du développement, GERES

Notre ONG le GERES, basée à Aubagne, intervient essentiellement sur les thématiques des énergies renouvelables et de la lutte contre la pauvreté dans 14 pays.



Ma question porte sur le thème de la protection et de la conservation de la ressource eau. Nous avons déjà travaillé avec l'Agence de l'Eau et MPM sur des projets d'hydroélectricité. Or, nous constatons aujourd'hui que de nombreux projets d'accès à l'énergie comportent un volet eau, que nous ne mettons pas nécessairement en avant parce que nous sommes surtout orientés ressources naturelles, biomasse, etc. Est-ce que le pS-Eau ou d'autres structures ont un mandat pour aider les associations et les ONG à présenter les bénéfices des projets sur la partie eau, ce qui leur permettrait d'avoir accès à un nouveau portefeuille de partenaires ?

Par ailleurs, vous avez présenté tout un secteur de financement que nous ne connaissons pas. Est-ce qu'il existe des mécanismes facilitant le dépôt de projet ?

Philippe MOUTON

S'agissant de la première question, le mandat fondateur du pS-Eau vise à accompagner tout type d'acteurs qui souhaite développer un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement. A ce titre, le GERES m'apparaît totalement éligible à notre mission de conseil, d'information, etc. Pour la deuxième question, il conviendrait peut-être de jouer la carte du partenariat, l'eau étant un thème transversal. Il serait en effet intéressant de nouer des alliances avec d'autres acteurs qui pourraient avoir le profil adéquat pour obtenir des financements relatifs au volet eau et assainissement. Si vous souhaitez valoriser les impacts positifs générés par vos projets sur l'accès à l'eau ou la préservation de la ressource, nous pouvons vous aider, encore faut-il que nous connaissions vos projets. Je vous invite donc à vous rapprocher de notre structure.

Laurence GRIETTE, Directrice, Territoires Solidaires

Je précise que Territoires Solidaires a également vocation à accompagner et encourager les stratégies d'alliance au niveau régional. J'incite le GERES à venir partager ses interrogations et ses souhaits de partenariat au sein de l'association. Nous sommes là à cet effet et nous pouvons jouer le rôle d'interface avec la multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir sur ces questions.

Azzedine BAHOU, Chef de projet Euroméditerranée, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Je vous remercie pour les informations techniques que vous avez apportées. Je voudrais rebondir sur la question du GERES. Il se trouve que nous avons financé cette ONG en 2012 via la loi Oudin/Santini, qui intègre une partie énergies renouvelables, pour une action au Maroc sur le cycle de l'eau. Dans ce cadre, les projets relatifs à l'éradication des déchets, l'apport de sources alternatives d'énergie, etc. sont tout à fait cohérents avec

le cycle de l'eau et permettent de mobiliser le dispositif du 1 %.¹

Philippe MOUTON

Il convient de ne pas mélanger les champs, sachant que le traitement des ordures ménagères n'entre pas dans le cadre juridique d'application de la loi Oudin/Santini. Il s'agit d'un autre dispositif. Cela étant, si une association porte un projet qui tend à diminuer la pollution des ressources naturelles et en eau, elle sera éligible.

Azzedine BAHOU

La loi Oudin/Santini a été amendée le 7 juillet 2014 afin de donner naissance au 1 % déchets. C'est par ce biais que nous pouvons agir et soutenir ces projets.

Philippe MOUTON

Pour plus de précision, la loi Oudin/Santini ne traite pas des déchets et des ordures ménagères. Néanmoins, il existe un autre dispositif, créé le 7 juillet 2014, mobilisable par les seules collectivités ayant la compétence gestion et collecte des ordures ménagères. A ce titre, elles peuvent mobiliser des fonds sur leur budget propre pour financer des projets de coopération à l'international sur ce thème. Pour tout ce qui relève d'une action sur la qualité des eaux, la préservation des ressources, etc. le cadre est celui de la loi Oudin/Santini.

Je passe à présent la parole à une autre famille d'acteurs, celle des entreprises privées qui apportent également leur part à la solidarité internationale sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement.

Emmanuel GAILLARD, Chef du service ingénierie, Volontaire Water Help, Société des Eaux de Marseille

¹ Pour plus d'information sur le 1 % Energie, consultez :

http://www.pseau.org/outils/ouvrages/esf_loi_ou_din_santini_amendee_pintat_le_1_energies_2014.pdf

Pour plus d'information sur le 1 % déchets, consultez :

<http://www.amorce.asso.fr/fr/espace-adherents/publications/dechets/politique-dechets/dp21-collectivites-locales-agissez-pour-ameliorer-la-gestion-des-dechets-dans-le-monde-plaquette-dinformation/>

Je suis géologue de formation. J'interviens aujourd'hui parce que j'ai eu la chance de participer à des projets de solidarité internationale menée par la SEM, notamment au Mali, en Mauritanie et au Bénin.

La Société des Eaux de Marseille, entreprise locale comme son nom l'indique, est le délégataire de la mission de service public d'eau et d'assainissement auprès de 10 collectivités dans la région. Elle est donc bien consciente des enjeux liés à l'eau et à l'assainissement. A ce titre, elle est engagée depuis une vingtaine d'années sur les terrains humanitaires. Cette culture d'entreprise a été insufflée par notre Président, qui est aussi engagé au niveau international avec le Conseil Mondial de l'Eau. Afin de structurer notre action, nous avons créé en 2001 une cellule Water Help qui intervient à l'international pour le compte de collectivités, d'autorités ou d'associations qui la sollicitent. Cette structure spécialisée est composée de 60 salariés environ, tous volontaires pour partir dans le cadre de missions d'urgence ou d'aide ou développement. Nous sommes ainsi intervenus au Maghreb, au Mali, au Bénin, au Togo, au Sénégal, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Sri Lanka et en Albanie.



Philippe MOUTON

Quels aspects positifs retire la SEM de ces interventions à l'international ?

Emmanuel GAILLARD

Nous apportons un appui technique, un appui à la gouvernance et un appui financier. A titre d'exemple, nous avons conclu en 2009 un partenariat avec la collectivité d'Aubagne et du Pays de l'Etoile, qui s'est lancé dans la coopération décentralisée avec la commune de Konséguéla (sud Mali) qui compte environ 30 000 habitants. Ils ont ainsi mis en place des actions en faveur du maraîchage, de l'accès à la santé, du développement économique et social des femmes, du

tourisme solidaire, etc. A cet égard, ils se sont rapidement aperçus que le volet eau était au cœur de toutes problématiques, ce qui a donné lieu à la mobilisation de la loi Oudin/Santini sur l'assiette assainissement dont le montant s'élève à 25 000 euros chaque année. A notre niveau, nous avons apporté en premier lieu un appui technique. Nous sommes allés sur place à plusieurs reprises pour établir un diagnostic de la ressource et des infrastructures existantes.

Par la suite, nous avons joué un rôle de facilitateur et d'appui méthodologique auprès de la collectivité malienne afin qu'elle puisse mobiliser des ressources auprès des services déconcentrés de l'Etat. Le fait de collaborer avec ces acteurs a permis d'élaborer un programme précis et en phase avec les besoins du territoire, qui a concerné l'alimentation en eau et l'assainissement de 17 écoles via la réalisation d'adductions d'eau et de forages. Le programme d'actions est donc le fruit d'une co-construction entre une collectivité du nord, une collectivité du sud et les services présents au Mali.

En outre, nous pouvons apporter une expertise en matière d'ingénierie financière. Nous avons ainsi aidé la collectivité du Pays d'Aubagne à répondre à un appel à projets européen afin d'actionner des leviers plus importants. Afin de donner du sens à sa démarche sur le territoire, la communauté d'agglomération a également lancé un appel à projets auprès d'associations locales sur le thème de l'eau et de l'assainissement, auquel nous avons participé. Toutes ces initiatives ont été conduites avec la mise en œuvre de la loi Oudin/Santini.

Enfin, sur le plan financier, la SEM et le Pays d'Aubagne et de l'Etoile ont signé une convention de mécénat, ce qui permet de mobiliser les compétences des volontaires de la cellule Water Help et d'abonder aux actions en faveur de l'eau et de l'assainissement.

Philippe MOUTON

Nous voyons à nouveau à travers votre intervention la complémentarité public/privé, à la fois dans le domaine de l'ingénierie technique ainsi que sur la mobilisation de financements.

Je retiens également le travail que vous avez conduit en étroite relation avec les services déconcentrés de l'Etat malien. Il convient en effet d'associer étroitement les instances et compétences locales à toutes vos démarches,

car ils sont un élément clé de la pérennité des actions dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, quitte parfois à les aider un peu.

Avez-vous des questions ou des commentaires sur ce témoignage ?

Sonia BRIKI

Outre cette expérience avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la SEM souhaite continuer à être moteur sur des actions d'eau/assainissement. Elle propose son appui à tous les partenaires associatifs qui nous sollicitent sur des éléments techniques. Nous avons d'ailleurs de nouveaux projets concernant le Bénin et le Togo, qui associent également Electriciens sans frontières, car nous essayons de lier ces thématiques « eau, assainissement, hygiène et énergie » qui sont aujourd'hui étroitement imbriquées. Nous serions ravis que les collectivités nous rejoignent dans cette bataille, sachant que l'Agence de l'Eau a déjà financé les missions d'études.



Philippe MOUTON

Il s'agit en effet d'un travail en collaboration étroite.

Je passe maintenant la parole à la dernière famille d'acteurs qui est constituée par les associations et les ONG, avec Asie Horizon 2020 et Solidarité Eau Sud.

Robert ANDREI, Médecin/Administrateur, Asie Horizon 2020

Je remercie Territoires Solidaires pour son invitation. Je précise au préalable que notre projet dans le domaine de l'eau débutera en 2016.

Asie Horizon 2020 est une association créée à Marseille voici 25 ans, qui intervient essentiellement en Asie dans les champs de la santé et de l'environnement par des

programmes d'échanges et de formation médicale et des programmes de gestion des déchets dans les villes, grâce à des financements européens.



Concernant le programme que nous souhaitons mettre en œuvre dans le domaine de l'eau, nous avons été contactés voici 4 ans maintenant par le Ministère des Affaires Etrangères, des autorités locales en Egypte et en Tunisie et la société civile afin de traiter la problématique de l'eau dans les oasis de Gabès (Tunisie) et Siwa (Egypte). Notre réflexion a donc été longuement mûrie, essentiellement pour des questions de sécurité. En effet, les premières missions d'évaluation se sont déroulées dans un contexte de révolution. Les attentats en Tunisie ont d'ailleurs confirmé que nous ne pouvions pas nous lancer à corps perdu dans cette aventure, d'autant plus que les deux oasis sont proches de la frontière libyenne. Nous avons donc préparé les choses et, surtout, constitué un partenariat, qui regroupe la Ville de Corte, l'INRA de Corte qui coopère depuis fort longtemps avec l'Institut des Régions Arides de Gabès et notre association composée d'experts. Ce partenariat couvre l'eau dans tous ses états (gouvernance, potabilité, irrigation, prévention des maladies hydriques et hygiène). Le programme regroupe aujourd'hui une vingtaine d'experts, ainsi qu'une ONG tunisienne, les autorités administratives de Gabès et de Siwa et les autorités du pouvoir central égyptien. La première phase débutera en 2016 à Gabès, deux missions de préparation ayant été réalisées. Nous sommes en train de monter un dossier de financement auprès de l'Agence de l'Eau, qui devrait l'agréer, nous l'espérons.

Ce programme bénéficiera d'un financement de 350 000 euros sur 3 ans. Nous solliciterons également l'Agence Française de

Développement. Il s'agit donc d'un partenariat de territoires proches, les experts se connaissant tous depuis longtemps, qui fait suite à une vieille coopération entre Asie Horizon 2020 et la Ville de Corte sur un programme européen de gestion des déchets.

Philippe MOUTON

L'approche territoriale constitue une plus-value importante aux yeux des élus. Je note que vous avez monté un programme triennal d'envergure, dans lequel vous embarquez la Ville de Corte. Est-ce que cette aventure ne leur a pas fait un peu peur ?

Robert ANDREI

Pour le moment, le Maire et le Premier adjoint sont prêts à s'engager, mais le projet doit encore faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Nous avons mis en avant l'effet de levier proposé par l'Agence de l'Eau et l'AFD au regard de l'apport de la Ville, qui pourrait être relativement minime. Il s'agit d'une petite commune de 10 000 habitants, dont les ressources ne sont pas en rapport avec celles des métropoles de Lyon ou de Marseille. Par ailleurs, de par son ouverture internationale, la Ville de Corte présente un terreau favorable.



Je crois que cette opportunité d'effet de levier est un argument à développer dans le cadre de futurs partenariats auprès des collectivités locales, en particulier pour les petites communes dont les possibilités de financement ne sont guère élevées.

Philippe MOUTON

En outre, vous pourrez communiquer sur les effets positifs de ce projet de coopération sur l'eau dans tous ses états. La prise en compte de toutes les problématiques liées à l'eau représentera une belle vitrine pour la Ville de Corte.

Robert ANDREI

Par ailleurs, l'Université de Corte, qui est la plus petite université de France, compte des étudiants du bassin méditerranéen dans des niches et des filières doctorantes spécialisées. Ce facteur participe un peu de la culture internationale de Corte qui est, certes, peu connue, mais réelle à l'échelon de cette petite ville.

Je considère que la mobilisation sur le terrain est fondamentale. Nous avons obtenu un accord de principe du Maire de Gabès, qui est assez enthousiaste. De plus, les services municipaux et nationaux se sont emparés du projet, sachant que l'eau et l'assainissement en Tunisie relèvent des compétences de l'Etat.

Je terminerai par une remarque d'ordre géopolitique. Il faut avoir conscience que la Tunisie est un pays secoué. Ce n'est plus la Tunisie d'avant. Du fait de cette situation, les services de l'Etat et les services municipaux se sont quelque peu délités en 5 ans, hormis dans le domaine de l'eau. Il s'agit en effet d'une ressource importante, qui fait l'objet de réflexions sur son abondement et sa préservation. Or tel n'est pas le cas pour les déchets. La Tunisie est ainsi devenue extrêmement sale en quelques années. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons prévu une action déchets sur l'oasis de Gabès. Il importe de prendre en compte autant que possible cette problématique.

Philippe MOUTON

Reste à mobiliser une collectivité qui appliquera le dispositif 1 % déchets.

Laurence GRIETTE

Territoires Solidaires abrite l'activité de la Commission Méditerranée de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis. A ce titre, les collectivités tunisiennes engagées dans cette instance de CGLU sont en demande de structuration de leurs services de ramassage des ordures ménagères, de traitement des déchets et de recyclage. Il y a donc un besoin, de coopération sur ce volet lié à l'eau/assainissement. Il serait intéressant de monter des partenariats multisectoriels en direction des collectivités tunisiennes.

Robert ANDREI

Juste un petit détail, les villes tunisiennes sont actuellement gérées par des délégations spéciales. Les conseils municipaux seront élus

dans un an. Nous y verrons plus clair à ce moment-là.

Jean-Yves DUBIE, Chargé de projets, Solidarité Eau Sud

Je représente l'association Solidarité Eau Sud, dont le siège est basé à Aix-en-Provence. Notre structure compte 25 bénévoles. Nous étions précédemment la branche méditerranéenne d'Hydraulique sans frontières et volons de nos propres ailes depuis 2013. Solidarité Eau Sud répond aux sollicitations de communautés rurales du Sud ou d'organismes de solidarité internationale dans le cadre de projets relatifs à l'eau potable, l'assainissement, l'irrigation ou à la maîtrise des eaux de surface.



Nous intervenons actuellement au Maroc, au Cameroun et au Burkina Faso sur des projets dont les budgets avoisinent les 100 000 euros. A titre d'exemple de plus-value de la loi Oudin/Santini, le projet Tangarfa au Maroc a été financé à hauteur de 105 000 euros grâce à ce dispositif, avec une contribution de la Ville de Paris et de l'Agence de l'Eau RMC. Au Cameroun, le projet en cours d'achèvement a été subventionné par la Ville d'Aix et l'Agence de l'Eau pour 45 000 euros chacune. Nous venons de déposer des demandes de financement auprès du Grand Paris et du Fonds Eau pour un projet au Burkina Faso, dont le montant total s'élèvera à 300 000 euros. La première phase prévue pour 2016 mobiliserait pour sa part 60 000 euros. En parallèle, nous menons toute une série de petits projets hors loi Oudin/Santini.

Philippe MOUTON

Vous avez donc identifié les différents bailleurs de fonds qui appliquent la loi Oudin/Santini. Je note que la Ville d'Aix a mis en place une action volontariste de soutien aux initiatives portées par les associations *via*

ce dispositif qui permet un bel effet levier auprès de l'Agence.

Jean-Yves DUBIE

La Ville d'Aix nous aidait par le passé dans le cadre de son budget général, mais il s'agissait de petits montants. Pour le projet d'alimentation en eau potable d'Adjap au Cameroun en 2014, la Municipalité a mobilisé 45 000 euros et a mis à disposition des techniciens municipaux pour compléter la formation de l'équipe d'exploitants en fin de projet. Il s'agissait donc d'un partenariat plus complet, au-delà d'une relation association/bailleur de fonds.

Philippe MOUTON

Au-delà de l'effet levier des financements, quel regard peut apporter également un bailleur dans la mise en œuvre et le suivi des projets ? A vous écouter, nous constatons que la loi Oudin/Santini permet non seulement de mobiliser des fonds, mais aussi de soutenir d'autres dispositifs montés par des collectivités qui ont leur propre culture interne du service public de l'eau et de l'assainissement.

Jean-Yves DUBIE

De par la maîtrise des services d'eau et d'assainissement, les collectivités avec qui nous travaillons ont une pratique de l'ingénierie de projet. Ce sont des interlocuteurs dont les compétences sont réelles. Pour Tangarfa, la Ville de Paris est intervenue à nos côtés et nous a accompagné, tant au moment de l'instruction du projet que pour sa mise en œuvre. Elle a ainsi envoyé une mission de 3 personnes pour évaluer et étudier les modalités d'amélioration du projet. Cette expérience a été véritablement positive et instructive. En outre, cette implication a un impact non négligeable au niveau de la collectivité du sud. En effet, dès lors que les représentants du sud peuvent s'adresser à des interlocuteurs du nord, ils discutent d'égal à égal et se mobilisent beaucoup plus facilement. Nous l'avons constaté pour le projet Tangarfa, pour lequel des collectivités qui n'avaient pas de stratégie en matière d'assainissement jusqu'alors ont engagé une réflexion dans ce domaine.



Philippe MOUTON

Au-delà de l'aspect financier, qui est un peu réducteur, nous voyons que des collectivités peuvent s'engager et mobiliser leurs équipes et leur expertise interne pour faire avancer la cause des services publics d'eau et d'assainissement dans le sud.

Pour conclure, il convient de ne pas limiter les bailleurs dans leur cadre de « guichet de financement ». Ces partenaires peuvent apporter leur propre expertise et leur propre regard sur la mise en œuvre d'un projet, afin de mieux l'orienter. La loi Oudin/Santini permet ainsi, de manière indirecte, à des acteurs sectoriels de s'engager, de manifester leur solidarité et d'apporter leur propre culture du service public de l'eau et de l'assainissement pour le bon déroulement des projets sur place.

Pierre REVEL, Chargé de mission Régions Sud, France Volontaires

J'ai noté tout l'intérêt d'associer la jeunesse aux actions de solidarité sur l'eau et l'assainissement. A ce titre, une expérience a été développée en Languedoc-Roussillon avec l'association Eau pour la vie, qui a mobilisé des jeunes volontaires en service civique sur des missions au Bénin. Ils sont intervenus à leur retour dans les collèges de l'Hérault pour partager cette expérience. Nous savons bien que le témoignage entre pairs est le plus important. Du coup, si des collectivités parmi vous souhaitent reproduire cette démarche, un appel à projets Jeunesse et mobilité internationale a été lancé par la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, qui peut cofinancer un certain nombre de missions de volontariat et créer des synergies entre les financements possibles dans le cadre de la loi Oudin/Santini et ceux proposés par le Ministère des Affaires Etrangères. Nous organisons demain avec Resacoop et le SCD un temps d'information à

Lyon sur ce sujet. Un rendez-vous est également prévu le 1^{er} décembre en région PACA et le 8 décembre à Digne.

Philippe MOUTON

Vous avez raison de souligner le lien social créé par la mobilisation de la jeunesse. La gestion de l'eau, sa préservation, etc. sont des sujets qui parlent aux jeunes. De nombreuses collectivités travaillent d'ailleurs en lien avec les écoles en France et dans d'autres pays pour sensibiliser les enfants à la problématique de la gestion de l'eau et de l'assainissement et faire en sorte que les gens se rapprochent et se connaissent mieux, ce qui contribuera à prévenir les événements tragiques que nous venons de vivre.

Merci à Territoires Solidaires de nous avoir permis d'aborder tous ces sujets.

Sonia BRIKI

Nous vous remercions d'avoir répondu présents aujourd'hui dans des circonstances un peu particulières. Les débats ont été particulièrement riches. Je retiens notamment tout l'intérêt et la pertinence à poursuivre ces actions de solidarité internationale, sachant que la problématique de l'eau et de l'assainissement est au cœur de toutes les politiques de développement. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous continuer à nous mobiliser sur ces sujets.



Je retiens également la nécessité d'une volonté politique. La mobilisation des collectivités, en particulier des élus, est indispensable pour la mise en œuvre des actions. Nous aurions apprécié que davantage de collectivités aient participé à cette rencontre, mais nous continuerons à les rencontrer pour relayer notre message. Je vous invite tous à devenir les ambassadeurs de cette solidarité internationale, notamment de la loi Oudin/Santini qui est un formidable

vecteur. Il serait dommage de ne pas s'en servir au maximum de ces possibilités.

Enfin, je souligne l'importance de la co-construction, des partenariats et de la dynamique locale. Il convient de remettre du sens dans toutes nos actions. Territoires Solidaires a ici un rôle à jouer, car notre association a vocation à rassembler, à favoriser la relation entre les acteurs et à valoriser vos actions. Je ne peux que vous inciter à nous rejoindre. Merci beaucoup.

Annexe

DOSSIER DU PARTICIPANT



COOPERATION INTERNATIONALE : LES OPPORTUNITES DE LA LOI OUDIN/SANTINI EN MATIERE D'ACCES A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

« Les liens entre les droits de l'homme et l'accès à l'eau et à l'assainissement sont profondément imbriqués parce que l'eau, en tant que ressource fondamentale, est une question transversale du développement durable. Reconnaître ce lien est non seulement essentiel à la réalisation de l'Objectif 6 du Développement Durable mais plus largement à l'agenda 2030. »

MICHEL JARRAUD, PRESIDENT D'ONU-EAU

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



« Nous voulons tous la même chose. Nous voulons un monde où tout le monde ait accès à l'eau et à l'assainissement. Nous voulons un monde où les individus ne tombent pas malades à cause de l'eau qu'ils consomment ou ne rendent pas malade autrui parce qu'ils sont forcés de déféquer en plein air. La bonne nouvelle est que c'est à notre portée. »

CATARINA DE ALBUQUERQUE, DE CLARATION LORS DE LA PREMIERE CONSULTATION SUR LE SUIVI POST 2015 DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, BERLIN, MAI 2011.

LA LOI OUDIN/SANTINI...

ADOPTÉE LE 9 FEVRIER 2005, LA LOI OUDIN-SANTINI autorise les collectivités territoriales françaises, les établissements publics intercommunaux et les syndicats des eaux et/ou d'assainissement A MOBILISER JUSQU'A 1% DE LEUR BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT POUR FINANCER DES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE DANS CES SECTEURS.

- **Article 1 (L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales) :** « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. »

- **Article 2 (L. 213-6 du code de l'environnement) :** « Dans le respect des engagements internationaux de la France et dans le cadre de conventions soumises à l'avis du comité de bassin, l'agence peut mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de ses ressources, le cas échéant et suivant les règles statutaires en vigueur pour chaque catégorie de personnels, avec le concours de ses agents. »

70% DES FRANÇAIS SOUTIENNENT L'APPLICATION DE CETTE LOI² !

² Selon le baromètre national d'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, réalisé par l'Ifop en 2011 pour le ministère de l'écologie, les agences de l'eau et l'Onema.

... FETE SES DIX ANS !³

En 10 ans, les projets ont contribué à procurer ou améliorer l'accès à l'eau potable à environ **4,6 millions de personnes** et l'accès à l'assainissement domestique à environ **400 000 individus** !

Sur la période **2006-2014**, les collectivités et agences de bassin ont mobilisé au total près de **200M€** pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement, dont **80%** (soit **151M€**) via la loi Oudin-Santini.

On atteint désormais un taux d'application de la loi Oudin-Santini de **plus de 30 %**, avec un pic à **36 %** en **2013**, sur les **65 M€** de potentiel mobilisables annuellement.

En France, **400 à 500 collectivités** sont engagées ou se sont engagées sur les **10 dernières années** en coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

³ Extrait de pS-Eau : www.pseau.org

LA LOI OUDIN/SANTINI, QUELQUES CHIFFRES⁴

Les projets sont pour 85% d'entre eux à destination de l'Afrique, et 55% de l'Afrique de l'Ouest.

Les projets liés à l'assainissement concernent en majorité **des projets sur l'accès à des systèmes sanitaires** (blocs sanitaires dans les écoles et latrines familiales principalement). Beaucoup de projets se concentrent exclusivement **sur la promotion de l'assainissement domestique**.

95% des projets concernent l'eau potable et 50% l'assainissement. (10% concernent seulement l'assainissement).

Pour l'eau potable, les projets concernent à **35% la réalisation de points d'eau non motorisés** et à **65% des réseaux de distribution** avec des points d'eau publics ou domiciliaires, pouvant desservir une population plus nombreuse.

La plupart des projets sont pluriannuels.

80% des projets ont un budget total inférieur à 600 000€ avec une distribution homogène entre 15 000€ et 600 000€.

⁴ pS-Eau « 10 ans de la Loi Oudin-Santini. Bilan du dispositif et analyse des actions financées via le 1% et la coopération décentralisée », septembre 2015

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LE MONDE⁵

Un individu sur trois dans le monde, soit 2,4 milliards de personnes, vit toujours sans installations sanitaires.

Selon l'OMS, près de 1000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque jour à cause de maladies liées à l'eau et l'assainissement et deux millions de décès par an ont attribuables à l'insalubrité de l'eau et à l'insuffisance de l'assainissement et de l'hygiène.

Aujourd'hui 1,8 milliard de personnes dans le monde utilisent toujours une eau contaminée par des bactéries fécales.

Près de 663 millions de personnes vivent encore sans accès à des sources améliorées d'eau potable.

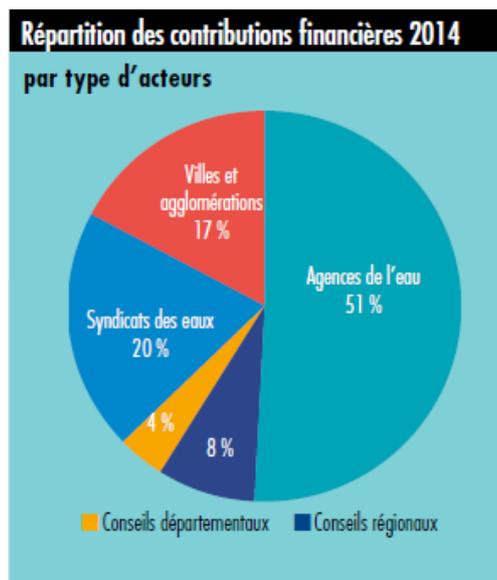
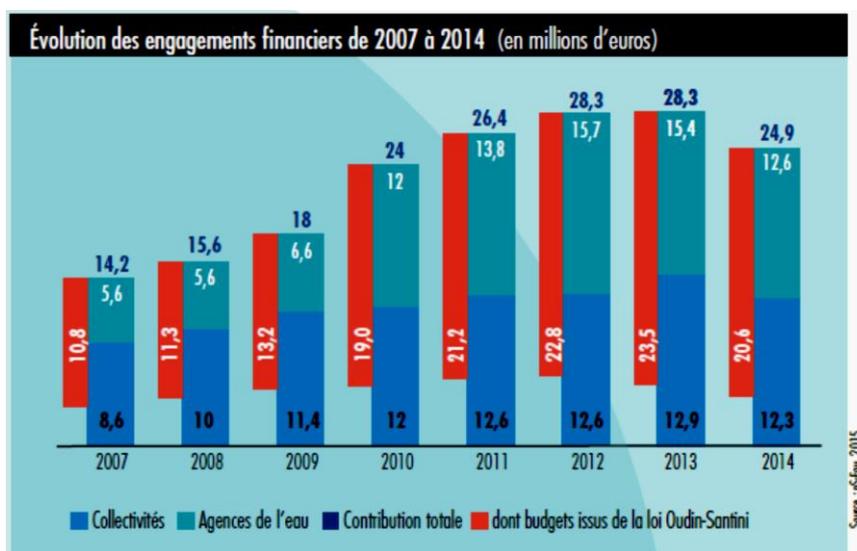
Chaque euro dépensé pour l'eau et l'assainissement génère au moins 4 euros d'opportunités économiques accrues.

Un accès universel à l'eau et à des installations sanitaires engendrerait environ 29 milliards d'euros de bénéfices pour l'économie par an et au niveau mondial.

⁵ Organisation Mondiale de la Santé

LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT⁶

EN FRANCE, EN 2014, LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AGENCES DE BASSIN EN FAVEUR DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT S'ELEVAIENT AU TOTAL A 24,9 MILLIONS D'EUROS, DONT 12,3 MOBILISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET 12,6 PAR LES AGENCES DE L'EAU.



⁶ Céline NOBLOT, Bilan 2014 de l'action extérieure des collectivités territoriales et agences de bassin pour l'eau et l'assainissement, pS-Eau, 2015

LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ONT ETE ADOPTES LE 25 SEPTEMBRE 2015 PAR LES ETATS MEMBRES DE L'ONU.

L'OBJECTIF 6 A POUR BUT DE « GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU » D'ICI A 2030⁷

- 1- **Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable**, à un coût abordable
- 2- **Assurer l'accès de tous**, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air
- 3- **Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution**, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées
- 4- **Augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs** et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 5- **Mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière** selon qu'il convient
- 6- **Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau**, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
 - D'ici à 2030, **développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement** en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
 - **Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement**



⁷ Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement : www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/

PROGRAMME

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- Michèle EMERY, Conseillère communautaire, Membre de la Commission Propreté Environnement et Développement durable, Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Jean-Baptiste LANASPEZE, Président, Territoires Solidaires

INTRODUCTION A LA RENCONTRE : PRESENTATION DE LA LOI OUDIN/SANTINI

Intervenants :

- Philippe MOUTON, Responsable de l'antenne Lyon Méditerranée, Programme Solidarité Eau
- Rémi TOURON, Chargé de mission coopération internationale, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Echange avec les participants

L'EAU ET LA COOPERATION DECENTRALISEE : DES PROJETS REUSSIS

Intervenants :

- Joëlle FAGUER, Représentant la Ville de Grasse
- Karine BLANC, Chargée de Solidarité Internationale, Direction de l'eau/ESI, Grand Lyon
- Emmanuel GAILLARD, Chef du service ingénierie, Volontaire Water Help, Société des Eaux de Marseille
- Robert ANDREI, Médecin/administrateur, Asie Horizon 2020
- Jean-Yves DUBIE, Chargé de projets, Solidarité Eau Sud

Echange avec les participants

CLOTURE DE LA RENCONTRE



TERRITOIRES SOLIDAIRES

Territoires Solidaires est le réseau des acteurs de la coopération et de la solidarité internationale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il accueille des associations, des collectivités territoriales, des entreprises et plus largement tout type de structure qui développe des projets à l'international.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de 450 acteurs présents dans les 6 départements conduisent des actions dans 90 pays. Territoires Solidaires est le lieu au sein duquel ils peuvent se connaître, partager leurs expériences, échanger sur les réalités auxquelles ils sont confrontés.

Territoires Solidaires est également le lieu où ils peuvent créer de nouvelles complémentarités. En effet, dans le contexte d'une mondialisation croissante et de crise de la dette, les acteurs sont amenés à créer de nouveaux types d'alliances et à renforcer leurs partenariats afin de jouer sur de nouvelles complémentarités, travailler sur de nouvelles échelles et accéder à de nouvelles ressources.

Ses missions s'articulent autour de trois axes stratégiques :

- Renforcer les stratégies d'alliance au niveau régional.
- Renforcer la qualité des partenariats.
- Promouvoir la solidarité internationale et l'éducation au développement auprès des concitoyens.

contact@territoires-solidaires.fr
www.territoires-solidaires.com



AGENCE DE L'EAU - RHONE-MEDITERRANEE & CORSE

Rémi TOURON est chargé de mission en coopération internationale à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il intervient pour favoriser la mise en relation de communes de pays du nord et de communes du pays du sud dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

Rémi TOURON coordonne l'action de l'Agence et s'assure de la cohérence du dispositif avec celui des autres agences, de l'ONEMA, des ministères de l'environnement et des affaires étrangères.

L'Agence de l'eau est un organisme public qui, depuis 1964, perçoit des redevances pour pollution des eaux et apporte des aides financières vers des projets permettant d'améliorer la qualité des eaux. Les Agences de l'eau veillent, en France et sur leur bassin versant, à atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau, fixés par la directive cadre européenne sur l'eau.

Comme les collectivités territoriales françaises, les Agences de l'eau peuvent consacrer 1 % de leur budget au financement d'actions de coopération internationale (loi Oudin/Santini).

Leurs actions à l'international

L'Agence finance des projets de coopération internationale. Elle intervient :

- Dans le domaine de la coopération institutionnelle, avec une prédisposition géographique vers les pays du bassin méditerranéen et de l'Afrique sub-saharienne.
- Dans le domaine de la coopération décentralisée en soutenant les projets qui lui sont présentés par les collectivités de son bassin.

L'Agence mobilise par projet, jusque 4 € pour 1€ investi par la collectivité.

Le principal objectif de l'Agence vis-à-vis de la coopération sur l'eau est de voir émerger des projets, non pas « humanitaires », mais « solidaires » et durables !

Comment l'Agence de l'eau utilise la Loi Oudin/Santini dans ses actions ?

L'Agence de l'eau RMC envisage au terme de son programme SAUVONS L'EAU (2013-2018), à utiliser l'intégralité des 5 millions d'euros annuels auquel la loi l'autorise. Ce pari est en passe d'être rempli avec 4.5 M apportés en 2014 pour soutenir 75 projets de collectivités.

L'Agence finance à 80 % les projets de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et à 50 % les travaux en liens à l'eau et à l'assainissement.

Ces financements concernent des projets de proximité, plutôt ruraux. Ils ont un effet immédiat d'amélioration de la qualité de vie des habitants, des femmes et des enfants, Ils contribuent à la diminution des maladies hydriques.

Rémi TOURON / Rémi.touron@eaurmc.fr / (+33) 472 712 728 / (+33) 665 671 285

Site institutionnel : WWW.eaurmc.fr / Site d'actualités sur l'eau : www.sauvonsl'eau.fr / @sauvonsleau

ASIE HORIZON 2020

Médecin de formation, Robert ANDREI a une longue expérience de la coopération internationale. Il travaille depuis 1981 principalement dans les pays d'Asie mais également pendant plusieurs années au Moyen Orient. Président d'Asie Horizon 2020, il est spécialisé à dans la recherche de fonds et les relations institutionnelles.

Asie Horizon 2020 est une association basée à Marseille et dans la région PACA mais également en Corse où elle a un comité et possède une quinzaine de représentants étrangers dans les pays où elle travaille. Ses principaux domaines de compétences sont la Santé et l'Environnement. Son Conseil d'Administration est composé de 80 experts, une trentaine à Marseille et dans la Région PACA, une vingtaine en Corse et une vingtaine dans les pays Etrangers (Chine, Vietnam, Cambodge, Laos, Thaïlande, Comores, Océan Indien / Ile-de-la-Réunion, Russie, Egypte, Tunisie). Elle a un Bureau national de 14 membres.

Ses principaux bailleurs de fonds sont l'Union Européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Ministère des Affaires Etrangères, diverses ambassades ainsi que la plupart des organismes publics de la région Paca et la Corse ainsi que des fondations privées.

Leurs actions dans le domaine de l'eau et l'assainissement

Il s'agit d'un programme sur « l'eau dans tous ses états » que l'association va mener en 2016 dans les oasis de Gabès (Tunisie) et Siwa (Egypte).

Ce programme intégré inclura les thèmes de la gouvernance, de la potabilité et de la qualité des eaux, de la lutte contre les maladies hydriques et de l'irrigation.

Il sera mené par un consortium associant la ville de Corte, l'Institut national de recherche agronomique de Corse et l'Association Asie Horizon 2020 sous réserve de l'approbation de financement de l'Agence de l'Eau.

Quelle plus-value a la Loi Oudin-Santini pour une association de coopération et solidarité internationales ?

La loi Oudin-Santini permet d'avoir à disposition de possibles financements mobilisables sous la condition de fournir un bon dossier mais surtout elle permet un partenariat avec un financeur telle l'agence de l'eau qui est en même temps un organisme pouvant appréhender les problèmes techniques et leurs solutions. De plus, dans la perspective énoncée lors de la rencontre à Sisteron, cela nous permet d'agir en consortium cohérent avec des partenaires issus d'un même territoire.

LA METROPOLE DE LYON

Karine BLANC est responsable de la solidarité internationale au sein de la Direction de l'Eau de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon d'abord, puis en association avec la ville de Lyon, développe depuis une vingtaine d'année une politique de coopération avec plusieurs métropoles du monde, recentrée aujourd'hui sur 3 zones géographiques prioritaires : le pourtour méditerranéen avec les villes de Rabat, Sétif, Tripoli au Liban, l'Europe Centrale et Orientale avec les villes d'Erevan en Arménie, de Tinca en Roumanie et l'Afrique subsaharienne avec les villes de Bamako, Ouagadougou, Porto-Novo et d'Addis Abeba. Par ailleurs, en partenariat avec la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon est engagée dans une coopération avec Ho Chi Minh Ville au Vietnam.

La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon développe, de son côté, des actions à l'internationale sur la thématique de l'eau.

Leurs actions dans le domaine de l'eau et l'assainissement

La Direction de l'eau de la Métropole de Lyon est engagée sur deux dispositifs distincts mais complémentaires :

- Le Fonds de Solidarité et De Développement Durable pour l'Eau dit « Fonds Eau », dispositif financier commun entre la Métropole de Lyon, Eau du Grand Lyon (délégataire eau potable) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations les plus pauvres.
- La coopération décentralisée avec la région Haute Matsiatra à Madagascar qui permet d'accompagner 12 communes de la Région Haute-Matsiatra à acquérir un savoir-faire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elle mobilise l'expertise interne des agents de la Direction de l'eau pour accompagner les collectivités locales dans leurs nouvelles responsabilités.

Ce projet de coopération, intitulé « Cap'eau », est soutenu par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et l'Association Internationale des Maires Francophones.

En tant que Collectivité territoriale, comment utilisez-vous et mettez-vous en œuvre la Loi Oudin/Santini ?

Suite à la loi Oudin de 2005, le Conseil de la Métropole de Lyon a décidé, dans sa délibération du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0.4% des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale. Ces 0.4 % servent à financer la part de la Métropole de Lyon dans le Fonds Eau et la coopération décentralisée avec Madagascar.

PROGRAMME SOLIDARITE EAU - pS-EAU

Philippe Mouton est chargé d'études au pS-Eau depuis 5 ans. Il est basé à Lyon, au sein de l'antenne décentralisée que le pS-Eau a ouverte il y a 6 ans. 2 permanents y travaillent.

Ses principales fonctions :

Appui-conseil des acteurs de coopération rhônalpins et plus largement du bassin Rhône-Méditerranée Corse dans l'élaboration et le montage de leurs actions de coopération à l'international dans les domaines de l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement ;

Animation de rencontres d'échanges et d'information (thématiques et/ou géographiques) sur la coopération décentralisée eau/assainissement ;

Mobilisation et accompagnement de collectivités pour un engagement en coopération internationale ;

Mise à disposition d'informations et de supports de capitalisation

Animation du réseau Bénin

Le programme Solidarité Eau (pS-Eau) est une association à but non lucratif qui anime un réseau ouvert aux organismes qui interviennent dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité. Son objectif : accroître le nombre et améliorer la qualité des actions en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Pour ce faire, il favorise les échanges d'expériences et la diffusion d'informations. Il est reconnu, au Nord et au Sud, comme un lieu neutre de concertation avec les pouvoirs publics, de rapprochement entre les opérateurs et de renforcement des capacités des acteurs du secteur.

Le pS-Eau est soutenu par les pouvoirs publics français : Agence Française de Développement ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Ecologie, Onema, agences de l'eau et collectivités territoriales.

pS-Eau et la Loi Oudin/Santini

- Promotion du dispositif 1% Oudin-Santini auprès des acteurs de coopération, au niveau national, européen et international
- Valorisation des actions portées par les acteurs de coopération au titre du 1% Oudin-Santini (aspects quantitatifs : projets et montants / aspects qualitatifs : impacts et pratiques)
- Mobilisation et accompagnement des collectivités/organismes engagés ou souhaitant s'engager au titre du 1%

Vous êtes un acteur clé de la coopération internationale dans le domaine de l'eau, quelles opportunités nouvelles se sont ouvertes grâce à la Loi Oudin/Santini ?

La Loi Oudin-Santini pérennise les financements pour des acteurs qui savent qu'ils peuvent par conséquent s'engager sur plusieurs années. Elle a aussi permis de mettre en place des

fonds de soutien dédiés à l'eau qui sont confirmés chaque année et permettent donc aussi de pérenniser des guichets de financement = montée en puissance des projets et des actions à une échelle d'intervention plus grande.

La loi Oudin-Santini a permis à des acteurs sectoriels de s'impliquer. Ces acteurs sont plus exigeants, et ont des réflexes propres au secteur de l'eau français qu'ils appliquent aussi à l'international = montée en puissance de la qualité des projets financés

En permettant à de petits syndicats ou de petites communes de s'engager, la loi Oudin-Santini a favorisé ces initiatives qui dynamisent les relations entre acteurs locaux qui n'ont pas forcément d'autres raisons de se rencontrer ou de travailler ensemble. Par ailleurs, la thématique de l'eau est une thématique qui rassemble, et qui est liée à de nombreuses problématiques communes au Nord comme au Sud : gestion et protection de la ressource, changement climatique, tarification sociale, etc.

La loi Oudin-Santini a beaucoup contribué à une évolution des partenariats vers des actions fortes en termes d'appui à la structuration des services, notamment en donnant une plus forte marge de manœuvre aux collectivités pour mobiliser leur expertise interne sur les projets, et aussi par la mise en place, par ces collectivités, de critères d'éligibilité des projets issus de leur propre culture des services publics E&A.

Philippe Mouton : 04 26 28 27 91 / mouton@pseau.org

Adresse : 80, cours Charlemagne, 69 002 Lyon. Site : www.pseau.org

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Emmanuel Gaillard est chef du service ingénierie et volontaire Water Help à la Société des Eaux de Marseille. Hydrogéologue, il a participé en tant que volontaire à plusieurs projets de développement eau-assainissement (Nord et Sud Mali, Mauritanie, Bénin).
De 2009 à 2014, il a contribué aux actions eau/assainissement du programme de coopération décentralisée de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Le Groupe des Eaux de Marseille fédère 18 filiales autour de la Société des Eaux de Marseille (SEM) et emploie 1882 collaborateurs. Le Groupe a développé ses compétences dans les domaines de l'adduction, de la production et de la distribution d'eau potable, comme dans la collecte et le traitement des eaux usées. Il a ainsi gagné la confiance de près de 70 collectivités territoriales, ainsi que celle de plusieurs Etats et collectivités dans le bassin méditerranéen. Le Groupe a également étendu son activité aux métiers de l'environnement : propreté, gestion des déchets solides et liquides, services informatiques pour les collectivités ainsi que le déploiement de solutions pour la maîtrise de l'énergie.

Les actions du groupe des eaux de Marseille à l'international

Dès 2001, le groupe des eaux de Marseille a créé Water Help, une structure spécialisée qui intervient à l'international avec un double objectif :

- Apporter une aide rapide à vocation humanitaire dans des situations d'urgence et pour une durée limitée - catastrophe naturelle, conflit, pénurie...
- Développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre de projets d'aide au développement, et en particulier en appui aux démarches de coopération décentralisée des collectivités.

Comment mettez-vous en œuvre la Loi Oudin/Santini dans votre structure ?

Acteur de la solidarité internationale expérimenté, la SEM et ses volontaires appuie les collectivités locales engagées. Ainsi, de 2009 à 2014, elle a soutenu le programme de coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la Commune rurale de Konséguéla (Sud Mali) à travers un partenariat technique et financier ainsi qu'une participation au comité de pilotage. Depuis 2014, elle verse une contribution financière de 0,5% de ses recettes d'eau à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au titre de la loi Oudin-Santini.

Emmanuel Gaillard emmanuel.gaillard@eauxdemarseille.fr

Sonia Briki (Vice-Présidente de Territoires Solidaires) sonia.briki@eauxdemarseille.fr

www.eauxdemarseille.fr

SOLIDARITE EAU SUD

Jean-Yves DUBIE a 64 ans. Il est géologue et a fait sa carrière à EDF sur les fondations d'ouvrages hydrauliques en France et à l'export. Ancien président de Solidarité Eau Sud, il est actuellement Chef de projet sur des projets d'alimentation en eau et irrigation et d'assainissement (essentiellement Maroc et Burkina Faso).

Solidarité Eau Sud (SES) est une association dont l'action vise à soutenir le développement des communautés rurales du Sud, en améliorant leur accès à l'eau et à l'assainissement. Le Siège de l'association est à Aix-en-Provence. SES mobilise ses adhérents (une trentaine de bénévoles spécialistes du domaine de l'eau) pour mener avec ses partenaires, sur le terrain, des projets à taille humaine impliquant fortement les populations bénéficiaires et les collectivités.

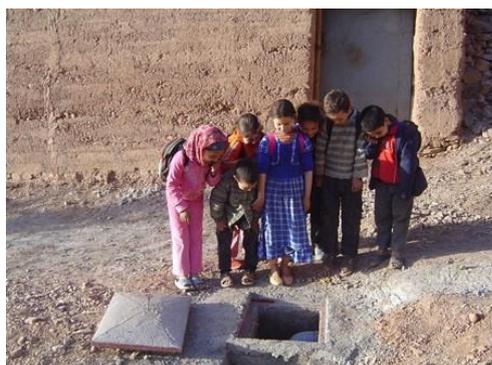
Les actions dans le domaine de l'eau et assainissement

SES répond à des sollicitations de communautés villageoises ou d'organismes de solidarité internationale. Les interventions peuvent concerner tout ou partie d'un projet : étude, réalisation, organisation, formation, sensibilisation, renforcement des capacités des institutions et/ou de la société civile.



Quelle plus-value la Loi Oudin/Santini a apporté à vos actions ?

La loi Oudin Santini a permis que des collectivités du Nord s'impliquent dans des projets, à nos côtés, bien au-delà de leur statut de bailleur de fonds : en intervenant à tous les stades des projets, en mobilisant des moyens internes aux côtés des nôtres, en étant l'interlocuteur privilégié des collectivités du Sud, ...



Jean-Yves Dubié / 06 11 77 08 41 /
jean_yves.dubie@aliceadsl.fr
Solidarité-Eau-Sud / Centre social et culturel Les
Amandiers, 8 allée des Amandiers, BP515, 13091 Aix-en-
Provence CEDEX 2 / contact@solidarite-eau-sud.fr /
www.solidarite-eau-sud.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Blanchon David, « Atlas mondial de l'eau : Défendre et partager notre bien commun », 2013
- De Albuquerque Catarina, « Bonnes pratiques de réalisation des droits à l'eau et à l'assainissement », Droit au But, 2012
- Direction générale de la Coopération internationale et du Développement, « Guide de la coopération décentralisée pour l'eau potable et l'assainissement », 2009
- Human Rights to water & Sanitation, « Une obligation juridique dont les bénéfices sont tangibles sur le droit à l'eau et à l'assainissement »,
- Lacoste Yves, « L'eau dans le monde : les batailles pour la vie », Petite Encyclopédie Larousse, 2010
- Noblot Céline, « Bilan 2014 de l'action extérieure des collectivités territoriales et agences de bassin pour l'eau et l'assainissement », pS-Eau, 2015
- MENARD (Colette), GIRARD (Delphine), LEON (Christophe), BECK (Francois), LAMOUREUX (Philippe), Baromètre santé environnement 2007, 2007
- pS-Eau, « 10 ans de la Loi Oudin-Santini. Bilan du dispositif et analyse des actions financées via le 1% et la coopération décentralisée », Coopération internationale pour l'eau et l'environnement, Septembre 2015
- pS-Eau, Collection Outils & Méthodes, Les Essentiels, Décembre 2014
- Rekacewicz Philippe, « Eau, assainissement et santé », Le Monde cartographique, 2010
- Van de Lande Laura, « Eliminating discrimination and inequalities in access to water and sanitation », UnWater, 2013

SITES INTERNET DE REFERENCE

- www.developpement-durable.gouv.fr
- www.eaurmc.fr
- www.eauxdemarseille.fr
- Ww.diplomatie.gouv.fr
- www.humanium.org
- www.inpes.sante.fr
- www.ladocumentationfrancaise.fr
- les.cahiers-developpement-durable.be
- www.ohchr.org
- www.pedag-eau.fr
- www.pseau.org
- www.sante.gouv.fr/eau
- www.sauvonsl'eau.fr
- www.territoires-solidaires.fr
- www.unicef.fr
- www.un.org
- www.unwater.org
- www.who.int/fr

INFOS PRATIQUES

Nous contacter :

contact@territoires-solidaires.fr
+ 33 (0)4 69 66 36 80
52, rue Saint-Ferréol - 13001 Marseille
www.territoires-solidaires.com



www.facebook.com/pages/Territoires-Solidaires/



<http://www.youtube.com/user/territoiresolidaires>